Collège des Bourgmestre et Echevins Commune de WOLUWE-SAINT-PIERRE

Avenue Charles Thielemans, 93 B – 1150 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf: VS/kg-DB/S.2064

 $N/R\acute{e}f: \qquad AVL/KD/WSP-2.98/s.424$

Annexe: 1 dossier

Messieurs,

<u>Objet</u>: <u>WOLUWE-SAINT-PIERRE</u>. <u>Rue Jean Deraeck</u>, <u>19</u>. Transformation et extension d'une maison unifamiliale.

En réponse à votre lettre du 19 novembre 2007, en référence, et reçue le 20 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 décembre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un <u>avis favorable sous réserve</u>.

La demande porte sur une maison qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'église Saint-Pierre. Elle est également mitoyenne à l'ancienne cure classée (sise petite rue de l'Eglise, 2 et rue Jean Deraeck, 17).

La parcelle se compose d'un corps de logis principal flanqué d'un garage surmonté d'un grenier (toit à versant) et d'une lucarne en chien assis. Les prolongements arrière du bâtiment principal ont vraisemblablement fait l'objet de travaux antérieurs aux classements de l'église et de la cure.

Le projet consiste à agrandir l'habitation actuelle en façade arrière et construire un nouveau volume audessus du garage pour augmenter la surface habitable.

La CRMS émet un avis favorable sur la demande de surhaussement du garage car ce nouveau volume dont la façade latérale sera aveugle, n'aura pas d'impact sur les deux édifices classés. Elle recommande cependant de recourir à des matériaux de qualité eu égard à la qualité patrimoniale du contexte environnant (ex : châssis en bois et non en PVC...).

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO Secrétaire C.c. : D.M.S. ; D.U. G. STEGEN Vice-Président